



## Naturalisation et visite d'un proche en détention

-----  
Par At122

Bonjour, je suis kabyle et je travaille en France sur Paris. Je suis en voie de pouvoir demander la naturalisation d'ici une année tout sera bon pour moi. Cependant j'ai un ami proche en détention que je souhaiterais aller voir, mais est ce que le fait d'obtenir un droit de visite et d'aller le voir influera sur ma naturalisation ? Je ne peux pas risquer de ne pas l'avoir pourtant nous avons tellement besoin de nous voir ! J'aimerais l'avis de personnes qui s'y connaissent vraiment svp

-----  
Par Isadore

Bonjour,

C'est sans incidence sur votre naturalisation, sauf si ce proche est une personne dont la fréquentation est susceptible de vous transformer en menace (chef d'un réseau mafieux, personne ayant trempé dans une affaire terroriste...).

Les visites en détention se font suite à une autorisation donnée par les autorités, c'est donc une activité parfaitement légale.

-----  
Par At122

Bonsoir merci de votre réponse. Il a eu une affaire criminelle mais les faits datent de 2021 et depuis il a une détention exemplaire et plus aucune activité de ce genre. Vous êtes certains que cela ne peut vraiment pas influencer ? Et oui l'autorisation est décernée par la justice elle-même c'est pour cela que mon questionnement subsiste. Beaucoup vont dans votre sens mais certaines personnes mettent garde sur le pouvoir d'appréciation du juge et le risque de refus par la suite..